

petites, celles-ci étant disposées une à une, à droite et à gauche d'une grosse côte.

J'ai dit tout à l'heure que ce fruit était déhiscent. Il s'ouvre en deux parties et de haut en bas. Deux valves inégales, écartées en haut, laissant entre elles, dans la partie moyenne, un intervalle qui permettait de voir la graine, étaient rapprochées et soudées entre elles à la base, au point d'adhérer avec le pédicelle. L'une des valves présentait trois côtes, une grosse, accompagnée de deux petites; l'autre en présentait six, deux grosses et quatre petites, disposées comme je l'ai indiqué plus haut. Afin de bien comprendre la structure du fruit, il n'est peut-être point inutile de se rappeler que l'ovaire des *Stromanthe* est triloculaire, que deux de ses loges sont stériles, et qu'il n'y a qu'un ovule, d'apparence anatrope et dressé, dans la loge fertile. La valve à trois côtes appartient à la loge fertile; c'est elle qui s'est écartée pour ne point faire obstacle à la chute de la graine. L'autre valve est réellement composée de deux valves soudées correspondant aux deux autres loges, et, comme ces loges sont stériles, ces valves ne se séparent pas. La rupture s'est faite selon deux lignes latérales correspondant au niveau où commence la soudure avec les carpelles voisins. Ajoutons à ce mode de structure et de déhiscence du fruit qu'il est charnu, et nous verrons qu'il n'entre aisément dans aucune des divisions admises pour la classification des péricarpes.

La graine est obscurément trigone, munie de trois côtes peu sensibles, noire et brillante. Elle est accompagnée à sa base d'une expansion arilli-forme formant un cercle presque complet autour du hile, et se recourbant en une petite voûte au-dessus de lui. Elle est formée de petites lanières d'un jaune orangé, reliées entre elles, diversement et très élégamment contournées. L'étude du développement de la graine nous semble nécessaire pour déterminer avec quelque certitude la véritable nature de cet organe.

Sous les téguments de la graine, on trouve un albumen farineux abondant, enveloppant un embryon recourbé en forme de crochet.

M. C. Jacob de Cordemoy fait à la Société la communication suivante :

NOTE SUR LES OVULES DE DEUX GENRES DE DILLÉNIACÉES,

par M. Camille JACOB DE CORDEMOY.

M. Payer a conclu de ses études organogéniques qu'un caractère important pour la détermination des familles où les loges de l'ovaire sont 1-2-ovulées, est la direction de l'ovule, combinée avec la position du raphé par rapport au placenta. Les nombreuses observations postérieures de M. Payer ont confirmé ce fait; lui-même, pourtant, a cité une exception encore inexpliquée (1).

(1) Voyez le Bulletin, t. V, p. 266.

En effet, dans l'ordre des Rosacées, les genres *Geum*, *Dryas*, *Fragaria* et *Potentilla* ont également le raphé interne, bien que les deux premiers aient l'ovule dressé, les deux derniers l'ovule suspendu.

M. Baillon a trouvé aussi ce caractère général dans toutes les vraies Euphorbiacées, et la direction contraire du raphé l'a conduit à séparer de ce grand groupe la famille des Buxacées, que les autres caractères ont montrée en effet voisine des Célastrinées.

Dans des observations au sujet de divers travaux de M. Baillon, présentées à la Société durant les séances de mai 1858 et de janvier dernier, M. Guillard, tout en reconnaissant l'importance du caractère précédent, ne veut pas qu'on le regarde comme absolu, parce que, selon lui, *la divergence dans l'évolution ovulaire chez un même groupe, qui paraît très rare, a pourtant été constatée, et que le caractère de l'identité dans cette évolution, qui peut avoir de la solidité dans une famille, peut être faible ailleurs, dans une famille ou même dans un genre* (1).

Ce botaniste distingué ne nous a pas cité de ces genres dont il parle, où l'évolution des ovules est différente, mais il a du moins cité une famille : « De deux Dilléniacées ayant l'ovule ascendant, dit-il, l'une pourra avoir le raphé intérieur, le nucelle ou nucléus s'étant retourné en dehors (*Hibbertia*); l'autre pourra avoir le raphé extérieur par une *version* contraire (*Candollea*); nous ne croyons pas que ce motif, tout grave qu'il est, suffise pour déchirer par un schisme la famille des Dilléniacées (2) ».

Mais l'évolution ovulaire, dans la famille si naturelle des Dilléniacées, donne au contraire une nouvelle confirmation aux conclusions de MM. Payer et Baillon. Ayant eu en effet l'occasion d'étudier les espèces de cette famille actuellement en fleur dans les jardins botaniques de Paris, j'ai constaté les faits suivants :

Dans le *Candollea cuneiformis* Labill. et l'*Hibbertia grossulariæfolia* Salisb., on trouve deux ovules ascendants, anatropes; or, dans l'un et l'autre, ces ovules ont le raphé extérieur; la *version* est donc la même, contrairement à ce qu'avance M. Guillard.

Ce sont les deux seules espèces actuellement en fleur qui ne possèdent que deux ovules; les autres en ont plus; mais leur étude ne fait que confirmer davantage les résultats auxquels sont arrivés MM. Payer et Baillon. En effet, l'*Hibbertia Cunninghamii* Ait. a trois ovules ascendants anatropes; or tous trois ont le raphé externe; encore même *version*.

Les *Hibbertia dentata* R. Br. et *volubilis* Andr. ont de 4 à 6 ovules dressés; dans ces deux espèces, on retrouve une loi aussi indiquée comme générale par les savants botanistes dont nous venons de parler, à savoir que les ovules plus ou moins obliques « se disposent sur deux rangs, et que leurs

(1) Voyez le Bulletin, t. V, p. 259, et t. VI, p. 28.

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 28.

raphés se trouvent placés côte à côte sur la ligne médiane (1), » de sorte que ces raphés ne sont ni extérieurs, ni intérieurs, mais latéraux.

Or, M. Baillon, dans une communication au sujet de laquelle M. Guillard avait déjà contesté la force du caractère de la position du raphé, nous a signalé une série analogue (eu égard à cette position), dans le genre *Evonymus* (2). Les *Evonymus europæus*, *verrucosus*, etc., correspondent à nos deux premières espèces; l'*Evonymus nanus* à l'*Hibbertia Cunninghamii* (sauf le nombre des ovules qui est de quatre dans cet *Evonymus*); et l'*Ev. angustifolius* aux *Hibbertia dentata* et *volubilis*.

Il est bien entendu que tout ce que nous avons dit s'applique aux fleurs jeunes, et jusqu'à l'anthèse; car ensuite les ovules se gênant mutuellement en grandissant, ou même avortant en partie, on peut en trouver qui aient été repoussés en sens contraire par les ovules voisins; mais cela évidemment après leur évolution première.

La règle de MM. Payer et Baillon est donc confirmée, attendu que dans aucun cas, ainsi que nous l'avons vu, nous ne remarquons l'exception signalée dans les Dilléniacées. M. Guillard aurait-il observé une espèce où les choses se passent différemment? Il nous est permis d'en douter (3).

J'ai cru utile de communiquer à la Société les faits précédents, parce qu'ils confirment cette règle, qui ne compte jusqu'ici que la seule exception signalée par son auteur lui-même, règle à laquelle les observations donnent raison de plus en plus, et que ne sauraient infirmer nul système, nul langage scientifique si bien fait qu'il soit, et surtout nulle observation incomplète.

M. Goubert fait à la Société la communication suivante :

SUR UNE HYPERTROPHIE DU PÉTIOLE DES FEUILLES DU TREMBLE,

par M. Émile GOUBERT.

Messieurs, dans une excursion que je faisais, il y a huit jours, à Valmondois (Seine-et-Oise), j'ai visité un petit bois assez riche en raretés parisiennes (*Libanotis montana*, etc.) et composé entièrement de Trembles. La plupart des feuilles de tous ces arbres sans exception me montrèrent, cette année encore, sur leur long pétiole, une hypertrophie scalariforme, à surface lisse, de couleur verte comme le pétiole, et que je constate depuis deux ans dans ce même bois exclusivement. J'ai l'honneur de vous présenter des échantillons de ces feuilles à pétiole tuméfié, tout en faisant remarquer que la dessiccation noircit et surtout déforme ces fausses galles qu'il faut voir et étudier sur le frais.

(1) Voyez le Bulletin, t. V, p. 315.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 256 et 315.

(3) Voyez plus bas, dans le compte rendu de la séance du 8 juillet, les observations complémentaires de M. C. Jacob de Cordemoy.